



INFOS SYNEP CFE-CGC 2018

synep@synep.org

Tél : 01 55 30 13 19

Infos SYNEP CFE-CGC du 12 octobre 2018

- La fusion de la convention collective de l'enseignement à distance avec celle de l'enseignement privé indépendant a été achevée avec l'avenant 42 du 4 octobre, qui sera mis à l'extension.

http://www.synep.org/idcc2691_42_4-10-2018.pdf

- 4 permanences d'information « spéciale retraite », animées par notre spécialiste Daniel FLAUGERE, se tiendront à notre siège, 59 rue du rocher 75008 Paris.

mercredi 24 Octobre : 10h - 12h 30 ; mercredi 24 Octobre : 13h30 - 16h30.

mardi 30 octobre : 10h - 12h 30 ; mardi 30 octobre : 13h30 - 16h30.

Inscription obligatoire à synep@synep.org

La capacité maximale de la salle étant de 20 personnes, nous ne répondrons favorablement qu'aux 20 premières personnes pour chaque réunion.

Si vous désirez une intervention dans votre région, autre que l'île de France, faites-nous le savoir.

- Le « billet d'humeur d'Evelyne » du 7 octobre

« Parents, pour vous, la « brosse ministérielle à reluire » fonctionne à plein régime »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#xsmodmakkw

Infos SYNEP CFE-CGC du 30 septembre 2018

1/Concours mode d'emploi- Le piège de l'agrégation

Donnez un (nouvel) élan à votre carrière

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants sont ouvertes jusqu'au 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris.

Maitres Auxiliaires :

Votre situation de maîtres délégués (ATE, DR, DA) suivant les académies, n'est pas une situation stable. Vous êtes soit en CDD, soit en CDI. Ledit CDI n'en a que le nom ; il donne une priorité d'affectation sur un CDD, mais c'est tout, car il n'y a pas une pérennité d'affectation.

Si vous êtes en CDI (après le 12 Mars 2012), vous occupez un poste à l'année parce que celui-ci n'a pas été pourvu, mais il sera remis au mouvement chaque année, tant qu'un titulaire n'aura pas été nommé. Vous êtes donc en situation de précarité.

La seule solution pour pérenniser votre emploi est de vous inscrire et réussir l'un des concours de recrutement.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34024/les-concours-pour-devenir-enseignant-ens-contrat.html?subtheme=966>

Agrégation : l'injustice

Si vous en remplissez les conditions, 2 inscriptions sont possibles,

- l'une pour le CAER-PA (Concours d'Accès à l'Echelle de Rémunération des Professeurs Agrégés, qui correspond au concours interne de l'agrégation de l'enseignement public),

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34109/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-contrat.html>

- l'autre pour le concours externe de l'agrégation l'enseignement public.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

Vous pouvez vous inscrire exclusivement pour l'une ou pour l'autre, **mais aussi pour les deux (attention au piège)**. Et selon ces choix d'inscription, en cas de succès, **vous pourrez ou non être maintenu dans le privé.**

Explication

-Si vous êtes **inscrit uniquement au CAER-PA**, en cas de succès **vous serez maintenu** dans l'enseignement privé sous contrat.

-Si vous êtes inscrit **uniquement au concours externe de l'agrégation**, en cas de succès **vous pourrez demander à être maintenu** dans un établissement sous contrat d'association. Cette demande devra être faite impérativement dans un délai fixé par arrêté du ministre chargé de l'éducation (Article R914-23 du code de l'Education).

-Si vous êtes inscrit **simultanément au concours externe de l'agrégation et au CAER-PA**, dans la même section ou dans des sections différentes,

- **en cas de succès uniquement au CAER-PA** vous serez maintenu dans l'enseignement privé sous contrat

- **en cas de succès uniquement au concours externe, vous serez nommé dans l'enseignement public**, en tant que fonctionnaire.
 - en cas de succès aux 2 concours, **vous devrez choisir entre les deux concours : attention au piège !**
- Si vous choisissez le CAER-PA vous serez maintenu dans l'enseignement privé sous contrat
 - Si vous choisissez le concours externe, vous serez nommé dans l'enseignement public en tant que fonctionnaire, avec le mouvement national, sans possibilité d'être maintenu dans le privé !

Injustice : Le SYNEP-CFE-CGC revendique la création d'une agrégation externe pour le privé à l'identique de celle du public.

2/ le billet d'humeur d'Evelyne du 23 septembre 2018 :

Heures sup. « Errare humanum est, perseverare diabolicum »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#cutjsuenas

et celui 30 septembre 2018 :

« L'Éducation Nationale va sans doute interdire le port de la jupe pour les enseignantes du sous contrat ! »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#aqgyplwhln

Infos SYNEP CFE-CGC du 20 septembre 2018

1/ Pour les établissements d'enseignement privé indépendant :

En application de l'accord de fusion interbranche du 19 octobre 2016 (enseignement privé indépendant et enseignement à distance) un avenant harmonisant le texte conventionnel sera prochainement mis à la signature, après 2 ans d'intenses négociations

2/ Pour les établissements sous contrat:

-Dans le primaire :

Evaluation dans le CP-CE1 : 5 heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour permettre aux professeurs des écoles de saisir les réponses de leurs élèves

-Dans le secondaire dès la prochaine rentrée 2019 :

a/ La réforme du lycée : promesse : aucune suppression de d'heures ; réalité : une suppression de 1800 postes dans le secondaire, dont 300 dans le privé sous contrat !

b/ L'annonce de l'exonération de cotisations salariales pour les heures supplémentaires (mais pas la défiscalisation), qui, rappelons-le, ne sont pas des heures majorées comme dans le secteur privé

c/ L'imposition d'une seconde heure supplémentaire par le chef d'établissement en cas de nécessité.

Voilà de quoi remonter le moral des enseignants !!

3/ « le billet d'humeur d'Evelyne » du 16 septembre 2018 : « **Quand l'Éducation Nationale pousse ses enseignants au suicide.** »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#cxwjxgpjzb

Infos SYNEP CFE-CGC du 12 septembre 2018

Cette semaine nous attendons des informations de votre part !

1/Combien d'élèves de terminale de votre établissement n'ont, à ce jour, pas d'affectation avec **Parcoursup** ?

2/Un **règlement intérieur** a-t-il été rédigé concernant les téléphones portables ? si oui, merci de bien vouloir nous le faire parvenir, ou du moins l'extrait qui lui est relatif.

3/De notre côté nous recherchons activement encore quelques candidats pour **finaliser nos listes CCMA**, ou plus exactement des candidates, pour tenir compte de la proportionnalité dans chaque académie.

Donc si vous êtes dans un établissement du 2nd degré sous contrat d'association, merci de bien vouloir nous retourner votre déclaration de candidature :

http://www.synep.org/candidature_synep_cfecgc_2018-ccma.pdf

4/« le billet d'humeur d'Evelyne » 9 septembre 2018 : « Tests de positionnement en sixième et seconde. Des luxembourgeois au secours du MEN ? »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#cxwjxgpjzb

Infos SYNEP CFE-CGC du 6 septembre 2018

Quelques infos concernant les personnels des établissements sous contrat

1/ Documents mis en ligne concernant les établissements sous contrat d'association :

Vademecum ministériel sur les portables à l'école et au collège

http://www.synep.org/vademecum_inderdiction_portable_ecole_college_03092018.pdf

Guide MEN du rendez-vous de carrière

http://www.synep.org/2017_document_aide_carriere_enseignants.pdf

Tableaux (évaluation des compétences) du rendez-vous de carrière.

http://www.synepe.org/2017_document_aide_carriere_enseignants_tableau.pdf

2/Augmentation salariale pour certains enseignants rémunérés sur l'échelle de rémunération MA2 qui seront désormais rémunérés MA1 :

- pour ceux qui ont un doctorat à compter du 1^{er} septembre 2017, (donc avec effet rétroactif)
- pour les titulaires d'une licence à compter du 1^{er} septembre 2018,

Echelon	MA 1	MA 2
1	1 635,42 €	1 504,21 €
2	1 761,95 €	1 569,82 €
3	1 850,98 €	1 644,79 €
4	1 949,39 €	1 724,46 €
5	2 057,16 €	1 799,43 €
6	2 155,57 €	1 850,98 €
7	2 268,04 €	1 949,39 €
8	2 375,81 €	2 094,65 €

3/ « le billet d'humeur d'Evelyne » du 2 septembre 2018

« Pédagogie rectorale en musique, à Créteil »

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#hikresfzey

Infos SYNEP CFE-CGC du 29 août 2018

Les vacances se terminent ...

1/ Rappel sur les CCM

Nous avons encore besoin de candidats (enseignants, agents de l'état, des établissements sous contrat d'association) pour les élections des représentants du personnel aux commissions et comité mixtes consultatifs, qui ont lieu tous les 4 ans et dont les résultats servent à déterminer la représentativité des syndicats au sein de l'Education nationale et de l'Agriculture, (enseignement privé). Cette année il faut tenir compte en plus de la proportion Hommes-Femmes !

Faites remplir une déclaration de candidature à vos collègues, qui vous soutiennent et sont des sympathisants du SYNEP CFE-CGC. En effet, nul besoin d'être adhérent. Ces candidatures complémentaires nous permettraient de pouvoir déposer des listes, obligatoirement complètes, tout en étant en position non éligible.

Pensez à prendre des déclarations de candidature en plusieurs exemplaires lors de la journée de prérentrée :

pour les écoles, collèges et lycées :

http://www.synepe.org/candidature_synepe_cfecgc_2018-ccma.pdf

et

http://www.synepe.org/candidature_synepe_cfecgc_2018-ccmme.pdf

uniquement pour l'enseignement agricole :

http://www.synepe.org/declaration_candidature_synepe_ccm_agricole.pdf

Nous comptons sur votre participation active. Merci de nous scanner les documents remplis et de nous faire parvenir les originaux par courrier postal ;

2/ « Le billet d'humeur d'Evelyne » du 26 août 2018 :
« Téléphones portables... encore ! »
http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#ysbmzcrway

Infos SYNEP CFE-CGC du 22 août 2018

Quelques rappels en bref concernant l'Education nationale

En primaire

- une dictée quotidienne pour améliorer l'apprentissage de l'orthographe et de la langue française ainsi que le retour aux COD et COI.
- l'addition, la soustraction, la multiplication et la division abordées dès le CP afin de comprendre le sens de ces quatre opérations.
- La Marseillaise devra être apprise par cœur.

En seconde

- avant le mois d'octobre, chaque élève de seconde va devoir passer un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques.
- Les élèves pourront bénéficier de deux heures d'accompagnement personnalisé pour une meilleure maîtrise de la langue à la fois à l'écrit et à l'oral.
- 54 heures seront consacrées pour aider les lycéens à faire le choix entre la voie générale ou l'enseignement technologique ainsi que leurs spécialités

Le téléphone portable est interdit dans les écoles et collèges.

Le billet d'humeur d'Evelyne

19 août 2018 : « Classement de Shanghai des universités : France toujours aussi mauvaise ! »
http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#uvqxtvsvek

Infos SYNEP CFE-CGC du 14 août 2018

Une info concernant la taxe d'apprentissage :

Le projet de loi « avenir professionnel », adopté le 1er août 2018, modifie sensiblement le circuit de collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage. L'enveloppe a été réduite, mais la part barème n'a pas disparu.

Les catégories d'organismes éligibles de droit au barème sont entre autres :

- les établissements d'enseignement privés du second degré uniquement s'ils sont "gérés par des organismes à but non lucratif" et s'ils remplissent l'une des trois conditions suivantes : être lié à l'État par un contrat d'association, être reconnu par l'État, être habilité à recevoir des boursiers nationaux ;
- les établissements privés relevant de l'enseignement supérieur uniquement s'ils sont "gérés par des organismes à but non lucratif" ou leurs groupements agissant pour leur compte ;

-les établissements gérés par une chambre consulaire (CCI, CMA, chambres d'agriculture) et les établissements d'enseignement supérieur consulaire (EESC) ;

-les établissements publics ou privés qui préparent aux diplômes professionnels délivrés par les ministères chargés de la Santé, des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports ;

-les E2C (écoles de la deuxième chance) ;

-les écoles de production

Le billet d'humeur d'Evelyne

12 août 2018 : « **La France devient-elle de plus en plus violente ?** »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#ufoilnkchh

Infos SYNEP CFE-CGC du 6 août 2018

1/Calcul de l'effectif

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ayant été votée par le Parlement ce 1^{er} août il y aura une conséquence concernant la représentation du personnel au sein d'une entreprise :

À partir du 1^{er} janvier 2019 les contrats uniques d'insertion (c'est-à-dire les salariés mentionnés aux 2^o et 4^o de l'article L. 1111-3 du code du travail) ne seront plus exclus et devront être comptabilisés pour déterminer l'effectif d'une entreprise et le seuil de déclenchement de la représentation du personnel.

Seuls les contrats en alternance resteront encore exclus du décompte des effectifs.

2/Le chantier de refonte des 13 régions et des 30 académies actuelles en 13 académies se poursuit.

3/Le billet d'humeur d'Evelyne

5 août 2018 : « **Conséquences de la confiscation des téléphones portables !** »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#slxduidcza

Infos SYNEP CFE-CGC du 1^{er} août 2018

Taxe d'apprentissage:

Suite à un amendement sur l'apprentissage adopté au Sénat, les établissements privés à but lucratif, sauf ceux du supérieur, ne toucheront plus la taxe d'apprentissage. Seuls les établissements privés du second degré à but non lucratif pourront en bénéficier.

Interdiction des téléphones portables à l'école et au collège dès la rentrée :

Le nouveau texte précise «qu'à l'exception des lieux où, dans les conditions qu'il précise, le règlement intérieur l'autorise expressément, l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges».

Il pourra y avoir des exceptions possibles «pour des usages pédagogiques», laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés.

Il restera aux établissements à faire appliquer cette interdiction !!

Le billet d'humeur d'Evelyne

29 juillet 2018 : « **Bac 2021. Contrôle continu et enseignement privé hors contrat.** »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#lilalbxpna

Infos SYNEP CFE-CGC du 23 juillet 2018

Ce que vous devez lire concernant l'Education Nationale :

Concours, recrutements réservés et examens professionnels d'avancement de grade - session 2019

Consultez le BO n° 29 du 19 juillet 2018 et ne laissez pas dépasser la date limite d'inscription

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132448

Les arrêtés et circulaires pour les enseignements secondaire et supérieur, et les enseignements primaire et secondaire

http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=37963

Parmi ceux-ci il y a l'arrêté concernant l'organisation et volumes horaires de la classe de seconde, ...pour la rentrée 2019-2020 !

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132684

Ce qui donna le thème du **billet d'humeur du 22 juillet 2018** :

«Horaires en classe de seconde. Enfin des infos officielles mais... curieuses ! »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#tkzkjmsrpk

Infos SYNEP CFE-CGC du 17 juillet 2018

Pour les personnels dont les établissements appliquent la CCEPNL (ex PSAEE, FESIC, UDESCA), n'oubliez pas de relire les dernières NAO 2018, applicables dès le 1er septembre 2018.

http://www.synep.org/idcc3218_2018_nao_accord.pdf

Le billet d'humeur du 15 juillet 2018 :

« Petite répétition locale pour le nouveau Bac 2021 ? »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#gkqdwggjg

Infos SYNEP CFE-CGC du 13 juillet 2018

Une info concernant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 12 juillet

De nombreuses organisations syndicales avaient demandé de retirer de l'ordre du jour une série d'arrêtés portant sur les épreuves de baccalauréat, sur le calendrier scolaire et sur la publication de repères de progressivité dans les programmes scolaires.

L'administration n'a retiré de l'ordre du jour que l'examen des arrêtés portant sur les épreuves du baccalauréat.

Après le départ de plusieurs organisations syndicales protestataires, le CSE a donné un avis positif sur les programmes scolaires et le calendrier 2019-2020.

Le billet d'humeur d'Evelyne :

8 juillet 2018 : « Des vétilles », selon Napoléon et Édouard Philippe

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#wgxbjkkadu

Infos SYNEP CFE-CGC du 5 juillet 2018

Merci à tous ceux qui nous ont déjà fait parvenir des déclarations de candidature pour les élections CCM.

Tous les membres du Conseil national du SYNEP CFE-CC vous souhaitent d'avance de bonnes vacances bien méritées!

Nous resterons toujours joignables par courriel à synep@synepe.org

Le billet d'humeur d'Evelyne :

1er juillet 2018 : Fables de La Fontaine : quel gâchis !

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#bouxpkxged

Infos SYNEP CFE-CGC du 28 juin 2018

Concernant les enseignants du sous contrat, agents de l'état :

- Nous continuons la constitution de nos listes pour les élections académiques des CCMA. Pour tenir compte de la proportionnalité H-F, il nous manque des candidatures d'enseignantes. N'hésitez pas à demander à vos collègues : elles seront placées en position non éligibles et ne sont pas obligées d'être adhérentes. Etre sympathisante, c'est nous permettre de compléter nos listes afin de pouvoir les déposer
- Enseignants de seconde : faites-nous part de vos problèmes et de leurs solutions si votre rectorat en a trouvé ! (voir billet d'humeur du 24 juin)
- Pour le passage à la hors classe, il s'avère que les contingents n'ont pas été arrêtés par le ministère. Donc les CCMA qui se sont déjà tenues ne sont pas validées et devront à nouveau siéger.

Concernant la branche de l'enseignement privé indépendant

- les accords et avenants mis à l'extension ne sont toujours pas étendus
- la fusion des CCN Chaned et CCN EPI se poursuit : les dernières négociations ont porté sur les métiers des enseignants de l'enseignement à distance.
- Des propositions du collège employeurs pour l'uniformisation sur les jours d'absence pour événements familiaux, les indemnités et périodes de préavis, les jours d'ancienneté, les jours de carence... nous ont été soumises, Mais la négociation sera globale !

Le billet d'humeur d'Evelyne

24 juin 2018 : « La charrue avant les bœufs » ! Mais qui sont les bœufs ?

http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#lswcwzomqg

sans oublier celui du 17 juin 2018 : « Une réforme « com » de plus du Gouvernement. »

http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#nbtscddgk

Infos SYNEP CFE-CGC du 14 juin 2018

- mise en ligne du vademecum de laïcité, publié par le ministère de l'Education nationale
http://www.syneq.org/vademecum_laicite.pdf
- Le billet d'humeur d'Evelyne du 10 juin 2018 : Il y a académie et... académie !
http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#zflilgyzqb

Infos SYNEP CFE-CGC du 5 juin 2018

1/ Voici une demande urgente : **conseiller du salarié**

Une campagne de candidature à la fonction de conseiller du salarié sur le département du 93 est lancée pour la mandature 2018-2021

Si vous êtes intéressé(e) contactez-nous très rapidement, ou l'UD 93 (ud93@cfecgc.fr, 01.48.32.44.25) afin de recevoir le formulaire de candidature ainsi que le CERFA de déclaration. **La date limite de transmission des dossiers à la DIRECCTE, est le Vendredi 22 juin 2018 à 12H00.**

2/ Uniquement pour les Enseignants (et documentalistes) agents de l'Etat des établissements privés sous contrat et les fonctionnaires mutés dans ces établissements

Elections CCMA, CCMD, CCMI et CCMMEP

Les prochaines élections concernant les commissions consultatives mixtes académiques, départementales, interdépartementales et le comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé auront lieu en décembre 2018.

De ces élections découlera la représentativité du SYNEP CFE-CGC au sein de l'Education nationale. Nous devons d'ores et déjà préparer nos listes, en tenant compte de la proportion H-F pour chacune d'elles.

Des listes incomplètes ne pouvant être déposées, nous avons donc besoin de nombreux candidats par académies, par départements. Vous pourrez être mis en position non éligible si vous le souhaitez.

Si vous acceptez d'être candidat(e) contactez-nous pour recevoir une déclaration de candidature à remplir. Vos collègues sympathisant(e)s sont aussi les bienvenus(e)s !

Nous comptons sur vous tous pour nous aider à faire les listes SYNEP CFE-CGC.

3/ Le billets d'humeur d'Evelyne

3 juin 2018 Cour des comptes : dégradation de l'Éducation Nationale !

http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#laeaceyhnb

Infos SYNEP CFE-CGC du 29 mai 2018

A/ La réforme de la formation professionnelle

Le CPF (compte personnel de formation) ne sera plus crédité en heures de formation mais sera monétisé.

Par exemple pour un salarié au moins au mi-temps légal ou conventionnel, son compte sera crédité de 500€ par an.

Le CIF (congé individuel de formation) sera remplacé par le compte personnel de formation de transition professionnelle afin de financer une action de formation certifiante ou qualifiante permettant de changer de métier

B/ l'entretien professionnel (à ne pas confondre avec l'entretien annuel pour l'évaluation du travail)

- 1) Pour tout salarié du secteur privé, quel que soit l'effectif de l'entreprise, un entretien professionnel doit avoir lieu tous les 2 ans à compter de sa date d'entrée (loi du 5 mars 2014)

L'entretien professionnel vise à :

- accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.
- et identifier ses besoins de formation.

Rappel :

Tout salarié peut demander un ou plusieurs congés de formation économique, sociale et syndicale, dans la limite de 12 jours par an.

Voir le calendrier des formations syndicales CFE-CGC

http://www.synep.org/menu_formation_syndicale.htm

Si, de plus, vous êtes membre du CSE vous pouvez demander à bénéficier du congé de formation du représentant du personnel, formation renouvelable après 4 ans de mandat, consécutifs ou non, et dont le financement est assuré par l'employeur

2) L'entretien professionnel doit être systématiquement proposé à tout salarié reprenant son activité après une période d'interruption due à un congé de maternité ou d'adoption,, un congé parental, un arrêt maladie de plus de 6 mois, un mandat syndical.....

3) Un bilan professionnel doit avoir lieu tous les 6 ans

C/ l'entretien annuel au cours duquel s'effectue l'évaluation professionnelle

Ce dernier établit le bilan de l'année écoulée (missions et activités réalisées au regard des objectifs visés, difficultés rencontrées, points à améliorer, etc.) et fixe les objectifs pour l'année à venir.

Le billets d'humeur d'Evelyne

27 mai 2018 : Parcoursup : attention, les « Pokémons » sont de retour !

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#iwpyuflypo

Infos SYNEP CFE-CGC du 22 mai 2018

1/ Dépôt des accords d'entreprise

Nous vous rappelons que tous les accords d'entreprise doivent être déposés sur la plateforme en ligne TéléAccords qui transmet ensuite à la directions régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Un exemplaire doit également être remis "au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion

<https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr/PortailTeleprocedures/#>

Le dépôt en ligne concerne :

- les conventions et accords collectifs de travail ;
- les plans d'action conclus dans le cadre des obligations de négociateur conclus au niveau des établissements, des entreprises, des groupes et des UES (unités économiques et sociales) ;
- les accords d'adhésion et de dénonciation ;
- les procès-verbaux de désaccord conclus dans le cadre des obligations de négociateur ;
- les décisions unilatérales de l'employeur.

N'oubliez pas de faire inscrire le N° IDCC de votre convention collective afin de pouvoir les retrouver facilement sur legifrance

IDCC 2691 pour l'enseignement privé indépendant (ex hors Contrat)

IDCC 3218 pour l'enseignement privé à but non lucratif

2/ Voici des mesures du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dans sa version déposée à l'Assemblée nationale.

Formation professionnelle continue

- Placé au cœur du système de la formation, le compte personnel de formation (CPF) serait profondément rénové.
- Le congé individuel de formation disparaîtrait au profit d'un CPF de transition professionnelle.
- L'action de formation aurait une nouvelle définition plus précise.
- Le plan de développement des compétences remplacerait le plan de formation.
- Une nouvelle cotisation unique se substituerait à la participation-formation continue et à la taxe d'apprentissage.

Alternance

- Les conditions de conclusion, d'exécution et de rupture du contrat d'apprentissage seraient simplifiées.
- Le contrat de professionnalisation pourrait être exécuté à l'étranger et son objet serait élargi à titre expérimental.

Chômage

- L'assurance chômage serait ouverte après certaines **démissions** en vue d'une reconversion professionnelle.
- Le taux de la **contribution** patronale chômage pourrait varier en fonction du nombre de fins de contrat donnant lieu à une inscription à Pôle emploi.
- La suppression de la contribution salariale serait pérennisée.
- Une indemnisation spécifique serait créée pour les travailleurs **indépendants** en cessation d'activité.

3/ les billets d'humeur d'Evelyne

13 mai 2018 : **Galères judiciaires des « ni-ni » du privé sous contrat**

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#mahdwaixtg

21 mai 2018 : **À quoi servent les examens nationaux ?**

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#kkxpjakizz

Infos SYNEP CFE-CGC du 9 mai 2018

1/Nous avons actuellement un problème matériel pour le tirage de notre magazine « **SYNEP-EXPRESS** » n° 173.

En attendant de pouvoir vous l'expédier vous pouvez le consulter directement en ligne
http://www.synep.org/synep_173.pdf

2/Pour les enseignants sous contrat, **le calendrier du mouvement de l'emploi du 2nd degré** est régulièrement mis à jour :

http://www.synep.org/calendrier_adresse_mouvement2.pdf

3/Le billet d'humeur d'Evelyne » du 6 mai 2018 :

Pédagogie et didactique. Notre ministre m'inquiète !

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#dvxvawaveu

Infos SYNEP CFE-CGC du 2 mai 2018

Mise en ligne du guide et des 4 notes de service du ministre de l'Education Nationale publiées au BO

http://www.synep.org/guide_lecture_ecriture.pdf

http://www.synep.org/bo_lecture_calcul_special_3_26_4_2018.pdf

et « **le billet d'humeur d'Evelyne** » du 29 avril 2018 :

Les « recommandations » pour l'apprentissage de la lecture en Primaire

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#wcarlukuqq

Infos SYNEP CFE-CGC du 25 avril 2018

1/ La valorisation des compétences acquises lors de mandats syndicaux

Voici des extraits du message de Gilles LECUELLE, secrétaire national CFE-CGC au dialogue social :

« La valorisation des compétences acquises lors de mandats syndicaux est une demande forte portée par la CFE-CGC qui trouve un début d'écho dans les dernières lois sociales (Rebsamen, El Khomri, ordonnances travail). Certaines possibilités de mise en œuvre commencent à apparaître suite à différents travaux auxquels a participé la CFE-CGC.

Un MASTER 2 Dialogue Social à l'Université de Lorraine

Notamment destinée aux représentants du personnel, représentants syndicaux, cette formation est impérativement suivie dans un cadre de formation professionnel continu. Elle s'organise en 250 h maximum d'enseignement en présentiel concentrées sur une journée par semaine de septembre à juin, et plus de 100 h d'enseignement à distance.

Les candidatures sont ouvertes du 15 avril au 30 juin.

Des contacts sont pris avec l'université de Nancy afin de développer un partenariat autour de ce master. Ainsi, nous vous invitons à présenter cette possibilité à vos adhérents et à les inciter à candidater. »

Nous tenons à votre disposition la plaquette de cette Université présentant ce master.

« Des certifications de blocs de compétences mises en place par la DGEFP

Présentation de la certification

La certification proposée est une voie de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical en entreprise. Elle vise, par équivalence directe avec une partie d'une certification professionnelle existante, à créer des passerelles vers des métiers qui ne sont pas nécessairement les métiers d'origine des mandatés. Elle peut permettre ainsi la prise en compte des compétences acquises au cours d'un mandat syndical ou de représentant du personnel, dans une suite de parcours professionnel.

La certification créée comprend 6 blocs de compétences professionnelles, rédigés à partir des compétences qui correspondent à l'exercice des mandats exercés en entreprise. »

Contactez-nous pour de plus amples informations (*guide du candidat, le dossier de productions....*)

L'ensemble des documents est accessible sur demande à la confédération.

2/ Contre la mise en place des conseils d'entreprise (*Motion du Comité Directeur de la CFE-CGC du 23 avril 2018*)

Le conseil d'entreprise est une institution créée par les ordonnances Macron. La loi prévoit la possibilité de créer, par accord majoritaire à durée indéterminée, une institution unique d'élus qui intègre, dans ses prérogatives, la négociation d'accords collectifs.

Une fois mise en place, cette institution peut tout négocier, avec ses propres règles de validité, sans passer par le canal syndical.

La CFE-CGC est fondamentalement attachée au droit à la négociation collective par un canal autonome et indépendant incarné par le délégué syndical.

Tous les arguments contre la négociation sur la mise en place des conseils d'entreprise sont développés : http://www.synepe.org/2018_conseil_entreprise_arguments_contre.pdf

3/ « le billet d'humeur d'Evelyne » du 21 avril 2018 :

« Incohérence gouvernementale ou... formatage des jeunes ? »

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#bzjdvptqfh

Infos SYNEP CFE-CGC du 18 avril 2018

1/ Concernant les élections professionnelles au sein de vos établissements :

-Le CSE (comité social économique) devra être mis en place dans tous les établissements d'ici fin 2019

-Les élus suppléants ne sont plus invités de droit aux réunions du CSE, sauf si leur présence (sans oublier les conditions) a été négociée dans le protocole préélectoral (et non pas dans un accord d'entreprise !)

N'oubliez pas de nous faire parvenir les PV Cerfa des résultats des élections de votre établissement !

2/ Modifications de notre site www.synepe.org

-un nouvel onglet a été rajouté concernant les autorisations d'absences pour les enseignants sous contrat

lien direct sur le BO :

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENA0201858C.htm>

-mise en ligne des infos chronologiques dans vos établissements

http://www.synepe.org/menu_etablissements.pdf

Actuellement seul le dernier dossier, qui nous a beaucoup mobilisé ces dernières semaines, est publié : celui d'un établissement parisien, sous contrat d'association, le Lycée Jules RICHARD, Paris 19^{ème} :

Blocus par les élèves. Grève des enseignants et du personnel. Re-blocus à durée indéterminée....

voir le dossier http://www.synepe.org/dossier_jr.pdf

3/ Et les billets d'humeur d'Evelyne

8 avril 2018 : « Autistes. Doit-on parler de réforme ? Et sur le dos de qui ? »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#rjiiqfroxi

15 avril 2018 « La ligne rouge a été franchie. »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#whqtjeipwh

Infos SYNEP CFE-CGC du 3 avril 2018

Les « cloches » de Pâques sont passées...espérons qu'elles sont toutes reparties !

Voici les dernières nouveautés, qui ont inspiré mon billet d'humeur en ce 1er avril 2018

« Parcoursup et PsyEN (ce n'est pas un poisson d'avril !) »

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#jknngtlyog

1/ Dans de nombreuses académies, à la demande des recteurs, des PsyEN, **entre le 4 avril et le 22 mai** devraient voir en entretien individuel les lycéens n'ayant fait qu'un seul vœu sur Parcours sup.

Le privé (sous contrat et indépendant) est-il concerné ?

Merci de bien vouloir nous en informer si certains de vos élèves en font partie, et nous faire part des questions qui leur ont été posées.

2/ A propos de l'enseignement privé indépendant, nous ne savons toujours pas à quelle sauce il sera mangé avec les réformes du bac, et en particulier comment sera géré le contrôle continu.

3/ N'auriez-vous pas oublié de lire le billet d'humeur du 25 mars 2018, « Francophonie ? » ?

http://www.synep.org/evelyne_2018.htm#qtqdikelci

Infos SYNEP CFE-CGC du 21 mars 2018

1/ Elections Chambres d'agriculture Janvier 2019,

La CFE-CGC recherche des candidats pour se présenter dans le collège des salariés de la production agricole (« collège 3A ») et le collège des salariés des groupements d'employeurs (« collège 3B »).

Contactez-nous dès maintenant pour vous présenter sur les listes CFE-CGC

synep@synep.org

2/ Elections professionnelles

Dans le cas de salariés multi-employeurs, nous vous rappelons l'article L2314-19 du code du travail

« Sont éligibles les électeurs âgés de dix-huit ans révolus, et travaillant dans l'entreprise depuis un an au moins, à l'exception des conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendants, descendants, frères, sœurs et alliés au même degré de l'employeur.

Les salariés travaillant à temps partiel simultanément dans plusieurs entreprises ne sont éligibles que dans l'une de ces entreprises. Ils choisissent celle dans laquelle ils font acte de candidature. »

3/ Le billet d'humeur d'Evelyne du 18 mars 2018 :

« Notre ministre lirait-il mes billets d'humeur et en tiendrait-il compte ? Examens 2018 et calculatrices. »

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#jnkqvcwelj

Infos SYNEP CFE-CGC du 14 mars 2018

1/ concernant l'enseignement privé indépendant et les NAO 2018-

signatures du 7 mars

-Avenant n°2 à l'annexe de l'enseignement à distance- négociations annuelles sur les salaires (en cours d'extension)

http://www.synepe.org/idcc2691_2018_nao_annexe_EAD-avenant_2_07-03-2018.pdf

-Avenant n°40 relatif aux négociations annuelles- Grilles de salaires (en cours d'extension)

http://www.synepe.org/idcc2691_2018-nao_avenant_40_07-03-2018.pdf

-Avenant n°41-modification du financement du paritarisme (en cours de dépôt puis d'extension)

http://www.synepe.org/idcc2691_2018_avenant_41%20du%2007-03-2018_finan_paritari.pdf

2/ Enseignement sous contrat

A/Calendrier et adresses de publication des emplois du 2nd degré par académie

http://www.synepe.org/calendrier_adresse_mouvement2.pdf

B/académie de Versailles, infos de dernière minute :

Dans le cadre de la campagne d'accès à la Classe exceptionnelle 2017/2018, la liste des fonctions intégrée dans l'application I-Professionnel pour le privé correspondait à celle du public, ce qui a pu générer une certaine confusion pour les enseignants concernés.

Un correctif a été passé sur l'application en fin de semaine dernière.

Afin de permettre aux maîtres d'exprimer leur candidature malgré ces dysfonctionnements, je vous informe que la clôture des **candidatures est reportée au 23 mars 2018.**

3/Mise en ligne des projets de décret et d'arrêtés (mars 2018) pour le bac de 2021

http://www.syneq.org/menu_reforme_2018_bac.htm

Projet de décret baccalauréat 2021-mars 2018
Comparaison du code de l'éducation avant et après nouveau bac-mars 2018
Projet d'arrêté sur les épreuves anticipées du bac-mars 2018
Projet d'arrêté sur les épreuves du bac général-mars 2018
Projet d'arrêté sur les épreuves du bac technologique- mars 2018
Projet d'arrêté sur le contrôle continu au bac- mars 2018

Les projets seront mis au vote du CSE le 21 mars. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces arrêtés : des pertes d'heures importantes sont à prévoir, les élèves sont plus limités sur leurs options, le bac ne sera plus un bac national. **Ce n'est pas le bac vers l'excellence que le SYNEP CFE-CGC attend!!**

4/Le billet d'humeur d'Evelyne du 11 mars 2018 : « Parité femmes/hommes. Des progrès à faire sur les critères de nominations. »

http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#ibhqfygywc

rappel du 4 mars 2018

« Contrôle continu au Bac. Jean-Michel Blanquer semble jouer sur du velours. »

http://www.syneq.org/evelyne_2018.htm#rqppbnjlqu

Infos SYNEP CFE-CGC du 2 mars 2018

1/ Enseignants sous contrat

L'application dans le privé sous contrat du décret sur le **passage à la classe exceptionnelle** est enfin publiée. **Vous trouverez dans votre iprof un message pour réaliser vos démarches.**

Attention les délais sont courts : seulement jusqu'au 16 mars 2018

Pour plus de détails, et voir les conditions requises, consultez Promotion corps-grade

-Accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des professeurs des écoles - année 2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126472

-Accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des psychologues de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation - année 2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126468

Alors n'attendez pas et remplissez vite votre demande, il n'y aura que bien peu d'élus.

2/ Enseignement agricole

Le 28 février le SYNEP CFE-CGC et la CGT ont déposé un recours commun contre l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la

Convention Collective Nationale de l'Enseignement Agricole Privé (n° 7520), les votes des enseignants ayant été pris en compte pour cette convention collective qui ne concerne que des salariés de droit privé

3/ Elections professionnelles

N'oubliez pas de nous prévenir dès que vous avez connaissance des prochaines élections dans votre établissement. Des changements ont été faits avec la mise en place du CSE !

4/ « les billets d'humeur d'Evelyne »

18 février : « Réforme du bac et du lycée

25 février : « Quand cessera-t-on de prendre les « familles les plus modestes » pour des « consommateurs » ? »

http://www.synepe.org/evelyne_2018.htm#adfbmbeetm

Infos SYNEP CFE-CGC du 8 février 2018

Débordés par les invitations à négocier des **protocoles préélectoraux** avec la fameuse mise en place du CSE, nous faisons appel à vous pour aller les signer. Les projets seront préparés...mais il faut des disponibilités pour répondre aux invitations. Merci de nous contacter au plus vite si vous acceptez de nous aider, et n'oubliez pas de nous prévenir si les élections se préparent dans votre établissement !

1/ Enseignement privé indépendant ; les NAO salariales 2018 bloquent ; Alors que celles de 2017 n'ont toujours pas été étendues par le ministère du Travail et donc ne sont toujours pas obligatoires dans tous les établissements, nous réclamons une augmentation de tous les minima de 1.2% ou quelques avantages, comme par exemple le passage obligatoire de l'échelon A à l'échelon B en 4 ans au lieu de 5, de B à C en 8ans.

Seul l'accord relatif à la catégorie temporaire de cadre C0 a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Les minima de ces deux catégories temporaires sont de :

- C0 niveau 1 : **24 638** euros,
- C0 niveau 2 : **27 581** euros.

2/ Enseignement agricole : de même que pour l'arrêté de représentativité des organisations syndicales dans la branche de l'enseignement privé non lucratif, un recours sera fait contre celui de l'enseignement privé agricole, pour les mêmes raisons.

Infos SYNEP CFE-CGC du 1er février 2018

1/De nouvelles fiches de décryptage de la CFE-CGC sont en ligne sur l'intranet confédéral, concernant le congé de mobilité, les critères d'ordre du licenciement économique et le représentant de proximité ;

Accès à l'intranet :

Si vous n'avez pas votre identifiant et que vous êtes à jour de cotisation

S'inscrire à l'adresse ci-dessous pour créer votre espace.

<http://monprofil.cfecgc.org/inscription> , sachant que notre fédération est : GFPP CFE-CGC

Une fois les informations remplies vous recevrez un mail d'activation

2/le baccalauréat 2021

Nous vous invitons à consulter le rapport remis par P. MATHIOT

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac_2021_rapport_Mathiot_884443.pdf

Infos SYNEP CFE-CGC du 23 janvier 2018

1/ Suite à la parution des décrets, vous pouvez consulter les « **fiches décriptages** » de la CFE-CGC **sur l'Intranet confédéral** avec, entre autres, celles relatives au CSE (les élections professionnelles CSE, les commissions, l'expertise)

2/Le recours contre l'arrêté fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective de l'enseignement privé non lucratif a été déposé en fin de semaine dernière.

3/ la publication au Journal Officiel du décret tant attendu concernant le comité social et économique

Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique

<http://www.synep.org/d-2017-1819-cse.pdf>

Vous trouverez entre autres « Chapitre IV « Composition, élections et mandat » à partir de la page 40 (sur 78)

Dès que la confédération en aura fait une synthèse, nous la mettrons en ligne